

violations de droits de la personne et les accords relatifs à la limitation des armements. À prime abord, ces éléments ont peu en commun. Cependant, conjugués entre eux ils contribuent tous à prévenir les conflits. Par exemple, l'expérience que nous avons vécue récemment dans l'ancienne Yougoslavie et au Rwanda met en relief les liens qui existent entre la sécurité et les droits de la personne. Les nombreux mécanismes onusiens de défense des droits de la personne produisent une abondance d'information qui pourrait nous aider à repérer et à comprendre les domaines de conflits potentiels.

Les efforts entrepris sur le front de la diplomatie préventive doivent absolument être accompagnés par des efforts semblables dans le domaine de l'intervention rapide. Le Canada compte mettre à profit sa longue expérience au chapitre du maintien de la paix pour aider l'ONU à améliorer sa capacité d'intervention rapide. Les événements tragiques survenus au Rwanda nous ont tous forcés à nous poser de sérieuses questions. En effet, est-ce normal que le Canada ait été le seul pays à assurer un pont aérien sur Kigali pendant trois semaines alors que le secrétaire général des Nations Unies tentait de mettre sur pied une mission des Nations Unies? Une intervention rapide et mesurée de la part des Nations Unies n'aurait-elle pas sauvé la vie de milliers d'individus, hommes, femmes et enfants?

Ce sont ces questions, et bien d'autres encore, qui ont poussé notre pays à entreprendre une étude sur les façons d'améliorer la capacité des Nations Unies à intervenir rapidement. J'ai eu l'honneur de déposer les résultats de notre étude à l'Assemblée générale des Nations Unies la semaine dernière à New York. Nous y dégageons trois grands principes qui devraient guider l'ONU dans ses efforts afin de se doter d'une véritable force d'intervention rapide.

Premièrement, nous insistons sur la nécessité absolue de bien préparer une mission. C'est pour cela que nous proposons la création d'un état-major opérationnel. Ce dernier serait chargé des préparatifs préliminaires, dont l'exécution est cruciale pour le succès d'une réaction rapide.

Deuxièmement, l'ONU doit pouvoir compter en tout temps sur des forces en attente mises à sa disposition par des États membres à la suite d'arrangements conclus avec eux au préalable.

Troisièmement, nous pensons qu'il est essentiel de maintenir et même d'améliorer la formation de ces forces, d'améliorer l'efficacité de la logistique et des transports mais aussi d'améliorer les activités de planification de l'ensemble du système onusien.

Cette force multifonctionnelle, qui compterait jusqu'à 5 000 civils et militaires des États membres, serait déployée